

## LANGUE(S), IDENTITE CULTURELLE ET CITOYENNETE

Par Danièle HOUPERT, directrice adjointe de l'IUFM de La Réunion

Toute langue est dans une relation d'interaction avec la culture du groupe social qui la parle, si du moins l'on comprend le mot « culture » dans le sens allemand d'ensemble civilisationnel structurant les modes de pensée et les comportements. Dès lors, que se passe-t-il lorsque sont en présence une ou plusieurs langues ?

D'autre part, la reconnaissance de langue(s) et culture(s) régionale(s) pose la question de la citoyenneté, de sa définition et de sa déclinaison d'autant plus complexe qu'elle prend place dans les ensembles qui s'emboîtent .

Telles sont les questions que nous examinerons rapidement ici.

L'influence de la langue sur l'identité culturelle se manifeste d'abord par **le rôle que joue le code lui-même dans la structuration mentale des locuteurs.**

Un premier exemple est fourni par l'agencement même des phrases. Dans une langue à flexion, c'est-à-dire quand les mots se déclinent, l'ordre dans la phrase n'a rien d'impératif, puisque l'on peut savoir facilement quelle est la fonction du mot dans la phrase. C'est ce qui se passe en latin, en allemand, en hongrois...Le locuteur peut, dans une certaine mesure, se permettre des libertés que ne peut s'autoriser un francophone par exemple, sous peine d'être incompréhensible ou ridicule (« Belle marquise,... »). Celui-ci devra respecter une grande rigueur dans l'organisation de ses phrases. Il est évident que lorsqu'on parle de « liberté » ou de « rigueur », il n'y a aucun jugement de valeur ni *a fortiori* de hiérarchie : il ne s'agit que d'un constat.

Un deuxième exemple s'attache au lexique, et, par conséquent, à la représentation du monde auquel il se réfère. Les traducteurs et interprètes connaissent bien l'impossibilité de trouver systématiquement une équivalence terme à terme entre deux langues : les réalités désignées par les mots ne se recouvrent pas tout à fait. Il n'est pas indifférent, par exemple, dans la conception que l'on a du monde, qu'un bébé sans indication de sexe soit désigné par le pronom neutre « it » en anglais alors qu'il est masculin en français ! D'une manière générale, le vocabulaire est en relation étroite avec le rapport au monde des locuteurs, qu'il traduit bien sûr, mais qu'il structure en même temps. Quand nous parlons de « neige », à la rigueur de « poudreuse », la langue inuit dispose d'une cinquantaine de mots. C'est autant de manières différentes de considérer ce qui est pour nous une seule et même réalité.

L'influence de la langue tient aussi au **rôle qu'elle joue de vecteur d'espaces communs à un groupe social donné.**

C'est par la langue que se transmet la culture du groupe. Il suffit parfois d'un mot ou d'une expression pour que l'héritage ressurgisse, tel qu'il nous a été transmis par l'école et/ou simplement par la tradition orale. Ainsi, on ne peut plus employer de nos jours le mot « collaboration » sans avoir en tête le sens qu'il a eu pendant la seconde guerre mondiale. De même, dans l'inconscient collectif, « l'empereur à la barbe fleurie », c'est Charlemagne, « 732 », c'est l'arrêt des invasions arabes à Poitiers par Charles Martel. Les mots sont connotés, et contribuent, par cet état de fait, à inscrire chacun dans un contexte commun.

Ce n'est du reste pas seulement le cas de manière diachronique. On observe le même phénomène quand on considère la langue employée à une époque donnée. Certains mots font fureur à un moment précis, sont compris de tous dans une société donnée, alors qu'ils n'auraient aucun sens dans un autre contexte temporel ou spatial. Aucun Réunionnais n'ignore ce que signifie « bidep », mais qui le sait en métropole ? Ou encore : parler de « cohabitation » depuis 1986, c'est aussi avoir en tête une modalité bien particulière de fonctionnement politique qui n'existait pas auparavant. C'est dire que l'usage qui est fait de la langue contribue à créer des espaces partagés par les membres d'un groupe donné et contribue sans aucun doute à la construction de l'identité culturelle.

Mais un schéma aussi simple est mis à mal quand il y a plus d'une langue parlée et plus d'une culture véhiculée. Nécessairement, si l'on parle de langue régionale, c'est qu'il y a une langue « nationale », officielle. Si l'on garde l'idée que chaque langue participe à l'identité, ***n'y a-t-il pas risque de choc et de conflit culturels, et risque de « schizophrénie » pour l'individu ?*** L'univers mental se dédouble et aboutit à une situation d'insécurité linguistique et culturelle parfois difficile à vivre : faut-il renoncer à la langue régionale ? ou refuser d'apprendre la langue « officielle » ? Peut-on employer un mot d'une langue dans le contexte d'une autre langue ? Ou que faire, par exemple, quand l'une des cultures prône l'individualisme et l'autre la fusion dans le groupe ?

Cependant de telles situations de conflit peuvent être dépassées si l'on raisonne en termes de complémentarité. D'une part, en effet, chaque langue et chaque culture peuvent avoir leur sphère propre et se développer séparément : on parle créole dans le cercle familial, français dans le cadre social et professionnel, par exemple. Ici on danse le séga, là le rap. Mais d'autre part, et surtout, on peut considérer que langues et cultures différentes enrichissent l'individu qui a la chance de les vivre et de les faire vivre. Personne, de toute façon, ne peut être défini par une appartenance unique à un groupe donné : on peut être tout à la fois français Et garçon Et jeune Et joueur de tennis Et membre d'un groupe de musique, etc. Si l'identité de chacun se forge d'appartenances multiples, il n'y a pas d'incompatibilité à se réclamer d'un cadre régional et d'un cadre national.

En relation avec ce qui vient d'être dit, se pose ***la question de la citoyenneté, c'est-à-dire du positionnement de l'individu, avec son identité propre, dans l'échiquier politique***, compris au sens noble de participation aux décisions qui engagent la vie publique.

**Une première tentation est celle du communautarisme** où chaque groupe social, fort de sa spécificité et de son unité, s'efforce de vivre en un système clos. On peut assister dans certains pays à l'éclosion d'écoles, de groupements religieux, d'activités culturelles... très séparés en fonction des communautés d'origine. C'est d'une certaine manière le cas à Maurice qui ressemble fort à une « mosaïque » culturelle, selon l'expression consacrée. Mais cette situation n'est pas sans danger. Un tel ethnocentrisme tend à concevoir les rapports aux autres sous la forme au mieux de l'indifférence, au pire de l'incompréhension, voire de l'opposition.

Quant à la citoyenneté, on comprend que, dans ce cas, elle se réduise facilement au cercle communautaire à l'exclusion de tout autre. Les individus ne refusent pas de s'investir dans la vie publique, sous réserve toutefois que les questions soulevées comme les réponses à apporter soient en relation avec la seule communauté d'origine. C'est, bien sûr, faire fi de l'unité nationale, qui n'est ressentie ni comme inéluctable ni comme souhaitable. On peut cependant s'interroger sur la viabilité d'une telle conception à une époque où les nécessités économiques dépassent de plus en plus la région pour parvenir au stade de la mondialisation. Dès lors, la question se pose en d'autres termes : comment peut-on, tout en maintenant vivantes sa langue et sa culture propres, participer activement à la vie citoyenne nationale, voire mondiale ?

**Un premier pas est franchi quand on entre dans la voie d'une socialisation élargie** au-delà du cadre strictement communautaire. Il ne s'agit pas encore de citoyenneté, mais simplement de la possibilité de vivre ensemble, dans un espace commun, géographique certes, mais surtout mental et social. Avoir une langue maternelle différente de la langue nationale peut sembler un obstacle à cette socialisation élargie : le locuteur monolingue tend à s'enfermer dans un mode de communication de diffusion restreinte, à rester à l'écart de la communauté nationale. Mais, de nos jours, à La Réunion, peut-on être créole monolingue ? Le français est partout dans la vie publique, dans la publicité, dans les médias surtout, et très rapidement, dès la petite enfance, le jeune créolophone en a, pour le moins, une connaissance passive. En réalité, n'est-il pas plus réaliste de constater que parler une langue régionale est une richesse, dans la mesure où c'est l'occasion, par l'intermédiaire de la diversité linguistique, de découvrir précocement la diversité du monde ?

Commence alors un travail d'ouverture à autrui, faite d'acceptation et de respect mutuels, dont le signe extérieur est une politesse du cœur - au-delà de la politesse régie par les codes purement sociaux. Mais cela suppose la reconnaissance de l'autre dans sa globalité, avec ses différences, les plus visibles comme les plus fines, et ses ressemblances aussi, puisque, n'est-ce pas une évidence ?, nous sommes tous des êtres humains. A l'école de favoriser cette socialisation fondée sur la reconnaissance à l'égale dignité des groupes sociaux, en organisant des moments où l'on insiste sur les points communs dans les habitudes, les comportements, les mots de pensée, et d'autres où sont reconnues et valorisées les spécificités des différentes communautés, dans toutes les manifestations de la vie.

Pour autant, il ne s'agit pas encore de citoyenneté, si l'on entend par là la faculté donnée à chacun de participer aux décisions. **Pour qu'il y ait réellement « citoyenneté démocratique »**, il convient nécessairement de faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. Toute réaction épidermique commandée par la seule appartenance communautaire étroite peut être contrebalancée et dépassée par une vision élargie à un ensemble étendu à la nation ou même à un ensemble supranational. Quand certains jeunes enfants, peut-être plus nombreux qu'on le croit, se disent « réunionnais, pas français », l'école peut et doit leur apprendre qu'ils sont réunionnais, français, européens. Et qu'être européen et français n'empêche pas d'être réunionnais. Car la question débattue par les philosophes du XVIIIème siècle reste d'actualité : faire passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier ne signifie pas l'abandon de ce dernier, qui peut même être servi par le premier.

Cette attitude de citoyen responsable peut être l'apanage de tous, mais se trouve favorisée quand la politique linguistique reconnaît la diversité. A ces enfants qui ont deux langues (ou davantage) à disposition, qui savent user de l'une ou de l'autre à bon escient, il est aisé d'avoir une attitude plus distanciée. Deux facteurs peuvent l'expliquer. Le premier réside dans un apprentissage conscient où une réflexion métalinguistique permet de saisir les caractéristiques des langues ciblées bien au-delà de ce que ferait un simple apprentissage par immersion. Le deuxième facteur, lié au premier, tient à l'usage qui est fait de ces langues : si elles sont bien différenciées d'un point de vue linguistique, elles peuvent l'être aisément d'un point de vue sociolinguistique. Le bilinguisme sera réellement positif quand l'enfant se décentrera par rapport à sa langue maternelle, une langue régionale par exemple, et sera capable d'utiliser les deux langues correctement et au moment qui convient.

**En conclusion**, on rappellera que si la langue contribue à la construction de l'identité culturelle, celle-ci n'est jamais monolithique. La coexistence de langue(s) régionale(s) et d'une langue nationale, si elle rend évidente la complexité de cette notion d'identité culturelle, facilite, dans un paradoxe qui n'est qu'apparent, la marche vers **la citoyenneté démocratique où le général passe avant le particulier, où le particulier peut se retrouver dans le général.**

« Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime ».  
(Montesquieu)

**Danièle HOUPERT  
IUFM de La Réunion**